
CHARTRE DE L'ATHLETIC CLUB DU LYONNAIS

La charte du club permet de définir le rôle de chacun et d'aider les athlètes, les entraîneurs, les parents et les dirigeants dans leurs tâches respectives.

L'ATHLETIC CLUB DU LYONNAIS (ACL) est **une association sportive régie par la loi 1901, agréée Jeunesse et Sports et affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)** qui a pour vocation de développer la pratique de l'athlétisme sous toutes ses formes, de la compétition, au loisir, en Hors-Stade, en Athlé-santé.

Le club met en place une organisation, des structures qui permettent à chacun de pratiquer l'athlétisme quel que soit son niveau.

Adhérer au club et prendre une licence, c'est s'engager en tant qu'athlète, entraîneur, dirigeant, à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme, à donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors, avec un esprit sportif.

Chacun pour pratiquer l'athlétisme dans cet esprit sportif, en compétition, en loisir, en Hors-Stade ou en Athlé-Santé, s'engage à respecter cette charte.

REGLES COMMUNES

Ces règles s'appliquent à chacun, quel que soit son âge et son rôle, dans le respect des droits et devoirs de fonctionnement de la vie collective.

- **Etre assidu et ponctuel : la ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres athlètes et de l'entraîneur, en cas de difficultés, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou les personnes concernées.**
- **Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité impérieuse de la vie en communauté, tous les adhérents doivent adopter un comportement correct.**
- **Une tenue de sport est indispensable pour la pratique de l'athlétisme et le port du maillot du club est obligatoire en compétition**
- **Pour l'utilisation et le rangement du matériel, une collaboration est nécessaire entre les athlètes et entraîneurs, afin de garder les locaux propres et de respecter les équipements mis à disposition.**
- **Le manager sportif avec le Bureau et le comité directeur et en association étroite avec les entraîneurs détermine le programme sportif, les orientations générales pour chaque catégorie.**
- **Pour les manifestations organisées par le club, chaque adhérent dans la mesure de ses moyens doit aider ou participer (A l'Ouest le Meeting, Meeting sprint Haies, Kid Athlé, Fête du Club, ...)**
- **Nul ne peut participer aux entraînements, aux compétitions s'il n'est pas à jour de sa licence, hors période d'essai (3 séances maximum).**

L'ATHLETE

Il a un comportement sportif et suit les présentes recommandations :

- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants
- Respecter ses adversaires et les officiels en compétition
- Etre solidaire du groupe, du club, encourager ses partenaires
- Accepter les différences de niveaux, apporter la même considération à tous les athlètes
- Solliciter l'aide des entraîneurs ou dirigeants si des problèmes pouvant freiner son évolution se posent.
- Apprendre à être autonome et à se gérer.
- Participer si sélection, sauf raisons valables, aux compétitions jugées indispensables par le club, en tant qu'athlète, officiel ou bénévole : Interclubs, Equip'Athlé, Cross, Championnats,
- En compétition, toute absence non prévue, est préjudiciable au club et donc aux athlètes.

L'ENTRAINEUR

L'entraîneur est le maillon indispensable dans la vie d'un club, il doit :

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès des athlètes.
- Avoir des exigences raisonnables envers les athlètes.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec le manager sportif et l'ensemble des autres entraîneurs. Une coordination permet une optimisation des moyens.
- Une concertation est indispensable lors du changement de catégories d'âges des athlètes, notamment pour les catégories minimales, cadets et juniors.
- Une coopération est nécessaire entre les entraîneurs qui suivent un même athlète.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi l'attention et les conseils des entraîneurs
- Faire remonter au manager sportif ou à un dirigeant tout problème détecté.
- Les entraîneurs doivent disposer ou se former pour acquérir le diplôme d'entraîneurs validant leurs connaissances
- Continuer sa formation via des stages organisés par la FFA.
- Favoriser, former une élite qui sera l'image du club et aidera l'ensemble des athlètes à progresser.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants sont le garant de la pérennité du club, le pouvoir décisionnel, et ont la responsabilité de la vie du club, ils doivent donc :

- Participer activement aux réunions, aux décisions, aux manifestations, et doivent être solidaires avec les décisions entérinées.
- Promouvoir l'esprit sportif et relayer les décisions de la FFA/Ligue Rhône Alpes/Comité
- Prendre des décisions pour éviter ou régler tous les conflits.
- Prendre en charge la gestion administrative de la vie du club : licences, déplacements, compétitions, manifestations....
- Valoriser et aider les officiels et entraîneurs qui sont indispensables au bon fonctionnement du club.
- Aider et promouvoir le perfectionnement des entraîneurs et officiels via des formations adaptées.
- Créer les conditions pour mettre en place une élite sportive au sein du club et valoriser celle-ci qui est indispensable à la communication du club.
- Mettre en place les conditions pour l'obtention de résultats probants en compétition
- Garantir la bonne gestion financière du club.

LES PARENTS

- Les parents doivent collaborer dans la mesure du possible à la vie du club et s'intéresser aux valeurs éducatives véhiculées par l'athlétisme et le sport en général.
- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Rester dans les tribunes lors des manifestations sportives et compétitions.
- Respecter les règles, l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en discuter avec l'entraîneur.
- Déposer et récupérer son enfant (EA, poussin(es), benjamins (es)) en présence de l'entraîneur et en respectant les horaires.
- Faire remonter à l'entraîneur ou aux dirigeants les éventuels problèmes.
- Les participations des parents à la vie du club sont les bienvenues pour les manifestations et les compétitions (officiel).